

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU JEUDI 27 JUIN 2008 A 18H30**

Présents :

- Les Rousses : Bernard MAMET
- Bois d'Amont : Laurent MUOT
- Prémanon : Jacques PUTELAT – Edith CLOSSET
- Lamoura :
- Lajoux : Nelly BENOIT-JEANNIN
- Septmoncel : Sylvie MICHAUD – Catherine BONAVERO

Excusés : José CAMELIN – Cyril MICOL (pouvoir à Bernard MAMET) – Jean-Michel VANINI

Absents : Eric LEGRAND – Didier MORLET

Invités : Commission Environnement de la Commune des Rousses (Jean-Sébastien LACROIX – Béatrice CHAVETNOIR – Sylvie TINGUELY)

Excusé : Christophe MATHEZ

Intervenants : M. PORTERET (DDAF) – M. MEULLE (Cabinet ANDRE) – M. SEVILLA (SDEI)

Secrétaire de séance : Sylvie MICHAUD

Le 27 juin 2008 à 18H30, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la Mairie des Rousses, sous la présidence de Bernard MAMET, Président.

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance en remerciant les membres présents, en particulier M. PORTERET de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt et M. MEULLE du Cabinet MERLIN qui viennent apporter des informations au Comité Syndical sur le projet d'interconnexion des réseaux de la Source de l'Arce.

M. le Président rappelle l'ordre du jour :

- 1 – 18 H 30 – 19 h 30 : projet d'interconnexion de la Source de l'Arce :
- 2 – rapport annuel 2007 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable
- 3 – Demande de raccordement pour un restaurant d'altitude
- 4 – Questions et informations diverses

Le Comité Syndical désigne à l'unanimité Mme Sylvie MICHAUD secrétaire de séance.

1. PROJET D'INTERCONNEXION DE LA SOURCE DE L'ARCE : PRESENTATION PAR M. PORTERET DE LA D.D.A.F. ET M. MEULLE DU CABINET ANDRE

M. le Président indique que les délégués pourront réfléchir au projet et en référer à leurs communes respectives.

M. PORTERET et M. MEULLE présentent le projet sous une version power point qui sera transmise directement à chaque commune membre.

M. le Président rappelle que l'objectif de ce projet est de :

- sécuriser l'alimentation en eau potable en cas de problème (pollution des lacs)
- soulager le pompage dans les lacs (diminuer par deux)

Le Comité Syndical doit se positionner et indiquer s'il est ou non favorable au projet. Les membres présents proposent de réfléchir à cette question avant de se prononcer.

Le Comité Syndical passe à la seconde partie de la réunion.

M. le Président demande aux membres du comité syndical s'ils ont des observations à formuler sur le compte rendu de la séance du 14 mai 2008. Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte rendu.

M. le Président propose d'ajouter une question à l'ordre du jour : demande de raccordement pour un restaurant d'altitude. Accord unanime du Comité Syndical.

2. DEMANDE DE RACCORDEMENT POUR UN RESTAURANT D'ALTITUDE

M. le Président fait part de la demande de raccordement au réseau d'eau potable de M. et Mme SALINO, de l'Hôtel Franco-Suisse, pour un projet de restaurant au sommet du massif des Tuffes et passe la parole à Georges MEULLE pour avoir son avis technique. Le technicien indique que le raccordement pourrait s'effectuer soit à l'intérieur du réservoir des Tuffes ce qui présente un problème juridique car il s'agira d'une installation privée dans un bâtiment public, soit à l'extérieur ; il faudrait alors mettre en place une station de pompage avec un compteur à la sortie du réservoir.

Gérard SEVILLA pense qu'il vaut mieux que le pompage soit à l'extérieur du réservoir sinon cela risque de poser un problème de dimensionnement, d'entretien ...

Le demandeur prendrait en charge les canalisations d'eau pour alimenter sa construction.

Si la station est à l'intérieur du réservoir, elle est la propriété du SIE avec un compteur à l'extérieur.
Si la station de pompage est à l'extérieur, elle appartient à M. SALINO.

Edith CLOSSET pense qu'un particulier ne peut pas utiliser un ouvrage collectif à des fins privées.

Gérard SEVILLA indique qu'il est possible de faire une location s'il y a utilisation du réservoir.

Le Comité Syndical souhaite un complément d'information technique de la part de M. MEULLE du Cabinet MERLIN avant de prendre une décision.

3. RAPPORT ANNUEL 2007 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU POTABLE

M. le Président commente le rapport annuel 2007 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable. Le Comité Syndical en prend acte et n'émet aucune remarque.

4. QUESTION AJOUTEE A L'ORDRE DU JOUR

M. MEULLE informe le Comité Syndical des travaux de renforcement du réseau sur la commune de Bois d'Amont dans le cadre des travaux de rénovation de la RD 415, de la rue des Guinches jusqu'à la frontière pour un coût de 800 000 € (2800 mètres de canalisation, 130 branchements) auquel il convient d'ajouter 160 000 € pour la rue des Guinches. Le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général doit être déposé avant le 1^{er} septembre 2008.

Le Comité Syndical peut délibérer pour solliciter une subvention. Cela ne l'engage pas à réaliser les travaux car ils ne sont pas prévus au budget.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité de solliciter une subvention auprès du Conseil Général dans le cadre de ces travaux.

5. QUESTIONS DIVERSES

Edith CLOSSET souhaite avoir une liste des délégués avec les coordonnées de chacun.

Fin de la séance à 21H00

La Secrétaire de Séance

Sylvie MICHAUD



Le Président

Bernard MAMET